



Institut pour la Justice

Rapport moral 2023

En janvier 2023, une étude de l'Institut pour la Justice révélant la réalité de l'(in)exécution des peines a donné le ton de l'association. Le Figaro a cité les résultats de cette étude qui donnent beaucoup d'informations sur les dysfonctionnements que l'Institut pour la Justice dénonce depuis des années. De nombreux élus se sont aussi appuyés sur ces conclusions pour alimenter leurs travaux.

Le travail de publication a continué tout au long de l'année, sur des sujets variés comme les rodéos urbains.

En publiant des études argumentées sur les sujets qui la préoccupent et en s'appuyant sur le savoir d'experts reconnus, l'association a continué à renforcer sa crédibilité et son rôle d'acteur indispensable auprès des pouvoirs publics pour alimenter le débat (élus et journalistes notamment) par des propositions réalistes et courageuses, en phase avec les attentes des Français. Si l'IPJ ne peut se substituer au législateur pour amorcer les réformes dont notre pays a besoin en matière de Justice, l'association se doit d'être en première ligne pour représenter les Français qui lui font confiance et convaincre les élus.

Un moment fort de l'année a eu lieu le 1^{er} septembre, lors de la remise des deux Prix exceptionnels créés par l'IPJ. Le Prix Jean Pradel a récompensé l'œuvre d'un juriste, le Professeur Philippe Bonfils et le prix Jérémy Censier a récompensé le travail de Charlotte d'Ornellas, personnalité médiatique qui œuvre à faire entendre la voix des victimes. La cérémonie a eu lieu au musée de la Vie Romantique en présence de la famille du Professeur Pradel et de celle de Jérémy Censier. Les donateurs les plus fidèles de l'Institut pour la justice ainsi que ses experts étaient réunis pour cette première remise de prix qui deviendra un rendez-vous dans les années à venir.

La plainte contre l'État déposée en 2022 a suivi son cours en 2023. L'association a travaillé avec des juristes à la rédaction d'un argumentaire pour appuyer cette action en justice.

Parallèlement, les axes stratégiques en matière d'information et de communication ont été dans la continuité de ceux développés les années précédentes : l'association a intensifié son travail d'information sur la réalité du monde judiciaire et de l'insécurité en France auprès du grand public de ses donateurs et de ses sympathisants. Pour se faire, l'IPJ a fait preuve de beaucoup de réactivité pour apporter son analyse à toutes les décisions politiques et tous les faits divers qui relèvent des manquements et des dysfonctionnements que l'association combat et dénonce depuis sa création.

Enfin, l'IPJ a continué à développer sa présence et son activité sur les réseaux sociaux. Cette façon rapide et directe de communiquer permet de toucher un très grand nombre de Français, ce qui est primordial pour peser dans le débat et faire connaître les actions de l'association. Son dynamisme a permis d'agrandir ses communautés sur X (anciennement Twitter) et Instagram notamment.

LA VIE DE L'ASSOCIATION

L'équipe de permanents s'est réorganisée

Deux départs, en février et en octobre, au sein de l'équipe des permanents de l'association sont à noter en 2023 ainsi que l'arrivée d'une nouvelle secrétaire en avril et d'une chargée de marketing en octobre. À la fin de l'année, l'Institut pour la Justice comptait donc deux salariés en CDI, deux salariés en CDD et un étudiant en contrat d'alternance en durée déterminée.

LES ACTIONS DE FOND ET DE TERRAIN DE L'INSTITUT POUR LA JUSTICE

Plainte pour « inaction sécuritaire » : l'Institut pour la Justice a déposé ses arguments

En 2022, Pierre-Marie Sève et Maître Maxime Thiébaud ont déposé une plainte contre l'Etat français au Tribunal administratif de Paris, pour faire reconnaître son « inaction sécuritaire ». Les raisons de cette action en justice peuvent être résumées ainsi : l'insécurité atteint des sommets statistiques, la France est devenue le pays où l'insécurité est la plus élevée en Europe, et l'État, face à cette situation, n'a rien fait, si ce n'est aggraver les choses.

L'Institut pour la Justice a déposé ses premiers arguments en mars 2023 faisant le point sur l'insécurité, l'exposé des méthodes unanimement reconnues pour réduire la criminalité, et enfin la démonstration que l'État n'a pas respecté ces méthodes.

La plainte est en cours.

Remise des Prix Jérémie Censier et Jean Pradel en septembre

Le 1^{er} septembre 2023, l'Institut pour la justice a organisé une grande soirée de remise de prix, l'un à Charlotte d'Ornellas et l'autre au professeur Philippe Bonfils.

Ces deux lauréats ont été choisis par six membres du jury parmi les amis les plus illustres de notre association : l'avocat Gilles-William Goldnadel, le général Bertrand Soubelet, l'ancien magistrat Philippe Bilger, le journaliste Amaury Bucco, l'ancien avocat général Francis Casorla et le professeur de droit Jean-Yves Chevallier.



Le prix Jean Pradel

Jean Pradel était un des plus grands professeurs de droit de France. Unanimement considéré et respecté, il a participé à la rédaction de plusieurs codes pénaux à travers le monde. C'était aussi un grand ami de l'association, participant à ses colloques, ses auditions parlementaires et ses groupes de travail. Jean Pradel est décédé à l'été 2021.

Le prix qui porte son nom récompense un juriste (doctorant en droit, avocat, magistrat, universitaire...) dont l'œuvre s'inscrit dans sa réflexion et son sillage. On retrouve au cœur de ses travaux, l'exécution des peines, le souci des victimes, la lisibilité

des décisions de justice et la simplification de la procédure pénale. Après avoir obtenu l'accord enthousiaste de la famille de Jean Pradel, le jury a décidé de récompenser le professeur Philippe Bonfils comme récipiendaire du premier prix Jean Pradel.

Philippe Bonfils est un grand professeur de droit, agrégé, à l'Université Aix-Marseille. Ses propres analyses diffèrent parfois de celles de Jean Pradel et de l'IPJ, mais il a grandement participé au développement de la criminologie en France.

Le prix Jérémy Censier

Jérémy Censier était un jeune homme de 19 ans. Assassiné sur un pont dans une petite ville du Sud-Ouest, il a laissé un vide impossible à combler pour ses parents, Joël et Corinne. Il y a quelques années, un des tueurs de leur fils a été libéré de prison et il est revenu s'installer à quelques minutes du domicile des parents de Jérémy... Une situation évidemment invivable pour eux. Joël et Corinne ont donc quitté leurs enfants, leurs petits-enfants et leur pays qui ne les a pas protégés. Ils vivent maintenant dans un autre pays d'Europe.

Depuis plus de 10 ans, Joël et Corinne se battent pour leur fils. Humblement, l'Institut pour la Justice les a aidés à médiatiser leur admirable combat en 2011, avec un grand écho.

Et aujourd'hui, ils continuent à faire vivre le souvenir de Jérémy, notamment à travers le prix Jérémy Censier. Ce prix récompense une personnalité médiatique courageuse qui apporte au grand public un éclairage sur les questions de justice et de sécurité en mettant en lumière ce que vivent les victimes.

Joël, le père de Jérémy, était présent à Paris pour la remise du prix. Il a pu prononcer un discours extrêmement émouvant, rappelant les épreuves qu'il avait endurées, avec son épouse. C'est dans une ambiance très émue que Joël Censier a donc remis le prix Jérémy Censier à Charlotte d'Ornellas, journaliste sur *CNews* et au *JDD* qui était particulièrement touchée.



Charlotte d'Ornellas est une profonde amie de la cause des victimes et ce, depuis plusieurs années. Elle est la meilleure porte-voix médiatique de ce combat. Grâce à Charlotte d'Ornellas, des dizaines de victimes ont fait l'objet d'une attention publique... et n'ont pas été oubliées.

Elle est le récipiendaire parfait du prix Jérémy Censier.

Ces prix seront remis tous les 2 ans. Le rendez-vous est pris avec les membres du jury pour sélectionner en 2025 les personnalités qui pourront concourir pour obtenir cette récompense.

Happening pour Thomas - L'Institut pour la Justice projette le portrait de Thomas partout dans Paris - Novembre 2023



Après l'agression sauvage de Crépol qui a coûté la vie à Thomas, 16 ans, dans la nuit du samedi 18 novembre au dimanche 19 novembre, l'Institut pour la justice a projeté le portrait de la victime dans la soirée du mercredi 22 novembre dans différents lieux de la capitale pour lui rendre hommage et dénoncer le laxisme judiciaire.

Cette projection a permis de porter le combat de l'IPJ qui dénonce le système judiciaire qui ne dissuade plus les délinquants et qui encourage la violence.

De nombreux passants ont remercié l'association pour son action et ont eu des mots enthousiastes à leur égard.

L'IPJ tient un stand d'informations à deux pas de l'Assemblée nationale



Sur l'Esplanade des Invalides, Pierre-Marie Sève et François Blumenroeder ont tenu, à plusieurs reprises au cours de l'année, un stand d'informations sur les actions de l'Institut pour la Justice.

De nombreux passants, des élus et leurs collaborateurs ont échangé à ces occasions avec les permanents, pris de la documentation et noué des contacts pour pouvoir travailler ensemble.

Rencontres avec les élus : le travail d'argumentation et de persuasion de l'IPJ

Durant toute l'année, Pierre-Marie Sève a alimenté tous les partis et les élus qui ont sollicité l'expertise de l'IPJ. Ce travail minutieux est l'essence même de l'IPJ qui peut ainsi influencer des potentiels décideurs et sensibiliser à toutes les questions sur lesquelles l'association travaille, parfois depuis des années.

L'année 2023 a été, à ce titre, marquée par la rédaction d'un Livre Blanc pour la Justice, compilant les 24 propositions concrètes et urgentes à mettre en place pour restaurer la Justice française.

La réalisation d'un tel ouvrage a nécessité beaucoup de recherche et un intense travail d'écriture et de synthèse. Ce fascicule est publié en 2024.

Par ailleurs, voici un exemple concret du travail de l'IPJ en mai 2023 sur le problème du squat de domicile :

En 2022, le Parlement a voté une nouvelle loi anti-squat. Mais, celle-ci rate le coche puisque, si elle améliore quelque peu la législation, elle laisse encore beaucoup de trous dans la raquette.

En effet, le squat est désormais devenu une activité industrielle, menée par des activistes d'extrême gauche qui prodiguent des conseils aux squatteurs. L'Institut pour la Justice a donc effectué un très important travail juridique pour rédiger des amendements « clé-en-main ».

Le succès de sa pétition contre le squat en mai 2023 a décidé certains élus à agir. Ainsi, la Sénatrice LR Valérie Boyer a accepté de déposer 2 amendements de l'IPJ au Sénat pour demander l'expulsion du territoire des squatteurs étrangers, ainsi que la simplification de la procédure de constat de squat. Malheureusement, le gouvernement s'est opposé à ces propositions, mais dès qu'une nouvelle loi anti-squat sera étudiée au Parlement, l'IPJ pourra se positionner rapidement et aller plus loin. Ces amendements seront à nouveau envoyés à tous les députés pour enfin, changer la loi. Voici le travail de patience mené quotidiennement par l'IPJ.

D'autres députés ont également participé au travail législatif de l'IPJ en 2023. Parmi eux notamment, Bénédicte Auzanot, député RN de Vaucluse, a travaillé avec l'Institut pour la Justice sur l'expulsion des familles de trafiquants des HLM. Le député RN Franck Allisio, des Bouches-du-Rhône, a posé plusieurs questions écrites au nom de l'IPJ, notamment sur l'inexécution des peines de prison ferme.

Tout ce travail parlementaire demande un immense investissement : compréhension du droit existant (sur des sujets très variés), écriture des amendements, prise de contact avec les députés, suivi de ce contact, etc.

LES PETITIONS

Plus de 82 000 Français soutiennent la plainte de l'IPJ contre l'État

À la suite de la plainte que l'association a déposée contre l'État, elle a lancé une pétition de soutien à cette action qui nécessite l'adhésion du plus grand nombre de Français. Cette pétition lancée en 2022 a doublé son nombre de signataires en 2023. 82 000 Français lui ont apporté leur soutien et souhaitent que l'Institut pour la Justice aille au bout de cette action.

31 000 Français demandent Justice pour Thomas

En novembre, dans la foulée du meurtre innommable de Thomas à Crépol, l'IPJ a lancé une pétition d'hommage au jeune homme et de soutien à sa famille. 31 000 Français ont immédiatement répondu à cet appel.

L'IPJ au secours des policiers – 57 000 personnes demandent la libération d'un policier

En 2023, la France a connu une nouvelle éruption de violence. Les émeutes de cette année ont été largement plus graves que les émeutes de 2005. En 2005, 25 départements avaient été touchés. En 2023, 66 départements l'ont été. Cela a également concerné des départements ruraux comme les Deux-Sèvres ou la Nièvre.

Mais face à ce raz-de-marée, la Justice n'a rien trouvé de mieux à faire que d'emprisonner préventivement des policiers, avant tout jugement.

Florian M., l'auteur du tir contre Nahel Merzouk, mais aussi 2 policiers placés en garde à vue pendant 24 heures à Élancourt, ou 4 autres policiers accusés d'avoir frappé un émeutier à Marseille, et qui ont passé plusieurs jours en détention provisoire.

Les policiers aujourd'hui sont traités plus durement par l'État et la Justice que les délinquants.

Le lendemain des faits, l'Institut pour la Justice a lancé une pétition pour demander la libération immédiate du policier de Nanterre. En l'espace de 5 jours, 57 000 personnes ont signé cette pétition exceptionnelle. Alors que des refus d'obtempérer coûtent des vies toutes les semaines, ce policier a probablement évité un drame.

Les membres de l'Institut pour la Justice ont montré une très belle mobilisation qui a été reprise sur plusieurs médias nationaux ! Et ce policier a finalement été libéré. Pour que les policiers continuent à nous protéger, il est indispensable de les soutenir.

PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

En 2023, l'Institut pour la Justice, fidèle à son travail de publications et de recherche, a publié, outre la Revue Française de Criminologie et de Droit Pénal, plusieurs études et entretiens de grande qualité.

Ces travaux d'experts ont vocation à être lus et consultés par tous les acteurs publics et les décideurs. Toutes ces études ou entretiens, près d'une centaine depuis l'origine de l'Institut pour la Justice, recouvrent des sujets très variés, qui sont souvent tabous au sein des milieux politiques et judiciaires.

Ce travail de publication est indispensable pour alimenter la réflexion de l'association, pour la faire connaître auprès de la communauté des juristes et des universitaires et pour apporter aux élus des solutions pragmatiques et sérieuses pour palier tous les problèmes identifiés.

Les études et entretiens publiés en 2023

Peines de prison ferme, quelle exécution ? Janvier 2023

Cette étude parue en janvier 2023 a eu un fort retentissement médiatique et politique.

Une analyse approfondie des derniers chiffres du ministère de la Justice (2016-2020) permet d'obtenir deux estimations sur l'exécution des peines de prison ferme :

- 41% des « condamnés ferme » ne mettent pas réellement les pieds en prison. Leur peine est généralement courte et aménagée d'emblée. Pourtant, elle est considérée comme « exécutée ». Ces condamnés échappant totalement à la prison sont parfois des délinquants « récidivistes ».
- Un « condamné ferme » effectue, en moyenne, 62% de la durée de leur peine en prison ferme. Pendant le temps d'aménagement de leur peine, certains commettent de nouvelles infractions. C'est par exemple le cas, récemment, du prédateur sexuel « Florian » ou du chauffard « Kevin ».

Cette étude rappelle le fonctionnement de l'aménagement des peines, organisé par la législation : « bracelet électronique », libération conditionnelle, réductions de peine etc. Elle décrypte un lexique pénal souvent trompeur pour le grand public. L'étude se conclut par des recommandations, notamment celle de réduire considérablement l'aménagement des peines de prison ferme et celle de consulter les victimes.

→ Cette étude sur l'exécution des peines, a eu un grand succès. Elle a ainsi été reprise par plusieurs grands médias et responsables politiques. Le député Laurent Jacobelli l'a citée sur Franceinfo, et quelques semaines auparavant, l'ancien directeur de la police judiciaire de Paris la l'a brandie au congrès du syndicat de police Alliance.

La loi d'orientation et de programmation de la justice (LOPJ) passée au crible de l'IPJ – Octobre 2023

L'arrivée d'Éric Dupont-Moretti en tant que garde des Sceaux a eu pour conséquence une activité normative pénale très importante pour le ministère de la Justice. Le nouveau ministre a impulsé d'importantes lois de codification comme le code pénitentiaire et le code de justice des mineurs mais également des lois modifiant la procédure pénale et le post sentenciel avec la loi de confiance dans l'institution judiciaire.

Cette dernière a notamment créé l'article 803-8 du CPP qui permet à une personne détenue de faire cesser une atteinte à sa dignité lorsque les conditions de détention sont indignes. La mesure pour mettre fin à cette détention, prise par le juge de la liberté et de la détention (JLD), peut aller jusqu'à la libération du prévenu ou du condamné. La loi a également mis fin aux crédits de réduction de peine (CRP) mais a étendu les réductions de peines supplémentaires (RPS). Elle a enfin créé une libération sous contrainte de plein droit (dites LSCD, sauf pour certaines peines).

La procédure de libération sous contrainte (LSC) permet aux condamnés détenus exécutant une ou plusieurs peines d'emprisonnement d'une durée totale n'excédant pas 5 ans et qui ont accompli les deux-tiers de leur peine et lorsqu'aucun aménagement de peine n'a été accordé, d'être libéré et placé sous bracelet après jugement du juge d'application des peines (JAP).

La libération sous contrainte s'applique de plein droit (LSCD) s'agissant des condamnés exécutant une ou plusieurs peines d'emprisonnement d'une durée totale n'excédant pas 2 ans et dont le reliquat de peine à exécuter est au plus égal à 3 mois.

Après un malaise grandissant dans l'institution judiciaire, le ministre a voulu mettre en place « les états généraux de la justice ». La présente loi examinée a pour vocation de mettre en musique ces états généraux.

Le projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de la justice 2023-2027 (LOPJ) a été présenté en conseil des ministres le 3 mai 2023 par Éric Dupond-Moretti avec une volonté claire : une justice plus rapide, plus efficace et plus proche. La présente étude présente succinctement les évolutions pénales de la loi ainsi que l'avis de l'institut pour la justice (IPJ) sur ces différentes mesures. Elle reprend de nombreux éléments exposés dans l'étude d'impact de la loi.

Rodéos urbains : Ampleur du phénomène et solutions – Juillet 2023

Le «rodéo urbain» est un phénomène dans lequel des individus jeunes, parfois mineurs, se livrent à des pratiques de la route dangereuses dans un but de divertissement.

Ce phénomène, par ailleurs à peu près inexistant dans le reste de l'Europe, est apparu en France au milieu des années 2000 et s'est particulièrement développé dans les années 2010, encouragé par une répression quasiment inexistante. Malgré une loi en 2018, le rodéo urbain continue de faire des centaines de blessés et plusieurs morts par an.

Les rodéos urbains sont ainsi devenus le symbole de la perte d'autorité de l'État face aux délinquants, laquelle autorité reste donc seule efficace devant les citoyens honnêtes. En découlent une confiance brisée des citoyens en l'État et une urgence de restaurer la pleine puissance publique contre ceux qui brisent à répétition le pacte social.

Oser le recours à la force (chiffres britanniques à l'appui), multiplier les chartes citoyennes avec amendes conséquentes à la clé, expulser les auteurs de rodéos de leurs logements sociaux : autant de solutions courageuses qui permettraient, non sans mal, d'en finir avec le rodéo urbain.

Deux nouveaux numéros de la Revue Française de Criminologie et de Droit Pénal

Fidèle à sa vocation interdisciplinaire, la Revue Française de Criminologie et de Droit Pénal réunit à chaque nouveau numéro des contributions variées émanant de théoriciens et de praticiens du droit pénal et de la criminologie.

En avril et octobre, les vingtième et vingt-et-unième numéros de la Revue ont été publiés recouvrant de sujets de droit, de criminologie, de sécurité et d'actualités.

Ainsi, voici les contributions de la publication d'avril :

- **L'office du juge. Variations historiques autour du rapport Sauvé** par Stéphane Mouré
- **Instrumentalisation d'un mot sans fondement juridique : le féminicide** par Philippe Bensimon
- **La légitime défense** : le droit des droits par Pierre-Marie Sève
- **Criminalité et neurosciences** par Carole Sénéchal, Serge Larivée, Franco Lepore et Alexandre Stylios
- **Comment juger les fous ?** Entretien croisé avec Alexandre Baratta et Morgane Daury-Fauveau

Et celles de la publication d'octobre :

- **Une certaine idée de la peine** : Pour une vraie "défense sociale" par Dominique Henri Matagrín
- **Dans « l'État de droit », où est le droit ? Où est l'état ? Florilège...** par Francis Casorla
- **Trente après l'indépendance : la police slovène à la recherche d'un modèle** par Éric Meynard
- **Progrès majeurs dans les sciences criminelles : bilan du dernier demi-siècle** par Maurice Cusson
- **Occident et décivilisation : quelles évolutions pour la justice pénale ?** par Philippe Fabry

Cette revue universitaire donne la parole à des experts sérieux et reconnus et permet notamment à l'IPJ de donner accès à des milliers d'étudiants en droit à des analyses et des articles de qualité. L'association envoie ce fascicule aux universités, aux professeurs, aux bibliothèques (en plus de la sphère politique et institutionnelle) ... Les magistrats, avocats et juristes de demain ont l'opportunité d'accéder à un savoir qui sort de la doxa. À chaque nouvelle parution, l'équipe de l'Institut pour la Justice envoie à tous les publics concernés un exemplaire.

DANS LES MEDIAS

Depuis sa création, dans la presse écrite, à la radio ou à la télévision, l'IPJ et ses experts réagissent à l'actualité, participent à des débats, des émissions de décryptage pour faire entendre et comprendre leurs points de vue et leurs combats.

En 2023, à de nombreuses reprises, l'Institut pour la Justice a répondu aux interviews de journaux par la voix de Pierre-Marie Sève. L'IPJ répond à toutes les sollicitations.

L'IPJ a notamment répondu aux sollicitations du *Figaro*, de *Valeurs actuelles*, de *Cnews*, du *JDD*, d'Europe 1, de *Sud Radio*, d'*Atlantico*, de *RMC*, etc ...

Tous les passages médiatiques de l'IPJ sont à retrouver sur le site web de l'association : <https://www.institutpourlajustice.org/medias/>



Le 12 décembre 2023, Pierre-Marie Sève interrogé par André Bercoff sur *Sud Radio*



Le 23 novembre 2023, le directeur de l'IPJ sur le plateau de *CNews*

AVEC LES VICTIMES

Si l'association n'est pas une association d'aide aux victimes et ne fait pas d'assistance juridique, elle est néanmoins une association de soutien qui offre à toutes les victimes qui la contactent une oreille bienveillante et compassionnelle. Le collectif de victimes garde des liens étroits avec les membres de l'association.

Par exemple, en novembre 2023, l'association s'est rapprochée de Claire, une jeune femme agressée très violemment dans le hall de son immeuble à Paris. Le mis en cause est un homme sous OQTF ayant agressé une heure avant elle une autre jeune fille. Le travail de reconstruction de Claire est long et douloureux, mais elle a décidé de surmonter son traumatisme en œuvrant, avec l'IPJ notamment, à changer la loi, améliorer le système pour que de tels actes n'adviennent plus. Toute l'équipe de l'IPJ s'est mis à l'écoute de Claire pour lui apporter le soutien, la présence et l'écoute dont elle a besoin.

L'association veille à toujours poursuivre ce travail précieux et utile de veille téléphonique et de soutien à toutes les personnes qui appellent l'IPJ, et qui ont surtout besoin de sortir de la solitude dans laquelle elles sont plongées.

RÉSEAUX SOCIAUX ET RAYONNEMENT SUR INTERNET

Les réseaux sociaux

L'IPJ est très présent sur Facebook et draine un public fidèle à ses publications. Fin 2023, la page de l'association comptait près de 83 000 « followers », une augmentation de près de 5 000 personnes pour l'année 2023.

L'association fait régulièrement le « buzz » auprès de sa communauté avec des informations sur les dysfonctionnements de la Justice qu'elle trouve notamment dans la presse quotidienne régionale.

L'IPJ est également présent sur X où, continuant de croître, il est désormais suivi par plus de 23 600 personnes (contre 16 000 début 2023). Cet instrument de communication permet de joindre un public de personnalités politiques, journalistes et chroniqueurs judiciaires. Cela permet d'obtenir des informations très rapidement et de les répercuter à tous ses sympathisants. Ce média permet aussi de s'adresser directement à des décideurs ayant une large audience.

L'IPJ a poursuivi son développement sur Instagram, LinkedIn, Telegram et Tiktok. La progression de Tiktok est positive même si elle n'a pas suivi la courbe amorcée en 2022, le compte de l'association a dépassé les 12 500 « followers » fin 2023.

Sur Instagram l'association était suivie par 16 900 personnes fin 2023.

La chaîne Youtube de l'IPJ

La chaîne Youtube de l'Institut pour la Justice a été alimentée en 2023 avec la publication de nombreux shorts, un format de vidéos largement plébiscitées.

Les courriels de l'IPJ

L'IPJ, par la plume d'Axelle Theillier, sa Présidente, ou de Pierre-Marie Sève, son délégué général, a envoyé à ses sympathisants 93 emails d'informations sur l'actualité et les actions de l'IPJ. Ces emails envoyés sont très importants, car ils permettent à l'association de garder un contact direct avec ses sympathisants et ses donateurs et leur demander de soutenir l'association par des dons en ligne.

Ces emails ont généré, en 2023, plus de 5 000 réponses de la part de ses sympathisants. L'association met un point d'honneur à répondre aux messages reçus pour maintenir le lien avec ses membres.

Les courriers de l'IPJ

En 2023, Axelle Theillier, Présidente de l'IPJ, a envoyé des courriers par La Poste à tous les membres de l'IPJ. Ces courriers, qui sont très souvent accompagnés d'une demande de soutien, permettent surtout de donner des informations sur l'actualité judiciaire et sur les actions de l'association à toutes les personnes qui n'ont pas accès à internet ou qui n'utilisent pas d'ordinateur.

Ainsi, l'IPJ a notamment envoyé deux bulletins d'information « *Droit et liberté* » en mars et en octobre, qui font le point sur tous les chantiers de l'association. Ce bulletin permet aussi de donner la parole aux donateurs, qui ont très souvent leur mot à dire sur les actions menées.

LES PERSPECTIVES EN 2024

L'association va poursuivre son activité de publication en 2024 en s'appuyant sur l'expertise de juristes et va continuer d'éditer la Revue Française de Criminologie et de Droit Pénal ainsi que des études et des analyses régulièrement.

A ce titre, la publication du Livre Blanc est prévue en début d'année. L'association va le présenter aux élus et aux candidats aux élections européennes.

De même, un rapport sur le contexte sécuritaire qui entoure les Jeux Olympiques va être envoyé à tous les élus.

Par ailleurs, l'Institut pour la Justice poursuivra les happenings en fonction de l'actualité et s'emploiera à développer son réseau d'experts, de juristes, d'hommes politiques et de journalistes afin de peser et d'influencer au maximum dans cette année électorale.

Des chantiers au long cours seront poursuivis :

- Poursuivre le travail concernant la plainte contre l'État déposée par l'association.
- Rencontrer des victimes qui veulent s'engager pour permettre des changements substantiels.
- Renforcer la visibilité dans les médias pour faire connaître son travail.

En conclusion en 2024, l'Institut pour la Justice va poursuivre le travail de fond et de recherche que l'association mène depuis sa création, conjugué à un travail de terrain et d'action pour faire connaître au plus grand nombre les dysfonctionnements qu'elle combat et convaincre les élus de la nécessité des changements qu'il faut y apporter.

